

DOMAINE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

Annoncer les rectifications d'adresses

19 janvier 2001 - n° 1458
Hebdomadaire romand
Trente-huitième année

Mémoire courte et gourmandise

APRÈS LE DRAME des déficits budgétaires, le psychodrame des excédents mal pronostiqués! La saga des finances fédérales n'est qu'une lassante rengaine qui répond en écho – avec un certain retard – aux fluctuations de la conjoncture. Lorsque l'économie ralentit, les déficits se creusent. La reprise fait resurgir les bénéfices. Mais un curieux phénomène d'amnésie semble frapper le monde politique. On doit pourtant se souvenir de Willy Ritschard retournant ses poches vides devant le photographe de *Blick*. Otto Stich, son successeur, a enduré tous les sarcasmes pour avoir sous estimé les bénéfices budgétaires en période de prospérité économique. En charge des finances pendant douze ans, il a logiquement connu un retournement conjoncturel et a terminé sa carrière en accumulant les déficits. Kaspar Villiger connaît le chemin inverse de son prédécesseur. Harpagon zélé dès son entrée en fonction pour contenir de scandaleux déficits, il doit rendre des comptes pour le bénéfice scandaleusement imprévu de l'an 2000. Quelle que soit sa couleur politique, un ministre des finances est inexorablement ballotté par les flux et reflux conjoncturels. La rapidité des changements et leur effet multiplicateur sur les finances publiques compliquent les prévisions budgétaires.

Le faux miracle des deux milliards de bénéfice attise aujourd'hui toutes les gourmandises. « Economiesuisse », qui avait déjà anticipé la nouvelle, réclame de substantielles baisses d'impôts. Un dirigeant syndicaliste égaré demande une baisse de la TVA qui, en cette période de reprise, ne serait pas ou mal répercutée sur les consommateurs. Les paysans ont déjà obtenu 200 millions de paiements directs supplémentaires. L'AVS pourrait bénéficier de 400 millions supplémentaires pour la retraite flexible.

La déréglementation du marché agricole et le retardement de la retraite des femmes méritent compensation. Une embellie budgétaire doit permettre les ajustements nécessaires. Mais la curée pour dévorer les bénéfices est obscène. L'économie fonctionne à plein régime.

*Ceux qui dénonçaient
les méfaits de
l'endettement
réclament aujourd'hui
des cadeaux fiscaux*

C'est maintenant qu'il faut préconiser l'austérité budgétaire pour diminuer la dette et permettre moins de rigueur lors de la prochaine récession. Ceux-là mêmes qui dénonçaient sans appel les méfaits de l'endettement durant les années de crise oublient aujourd'hui les 100 milliards empruntés par la Confédération et réclament des cadeaux fiscaux. Ils reprendront leur mise en garde contre l'endettement au prochain retournement conjoncturel. En tablant sur la mémoire courte des citoyens contribuables. AT

Les logements vacants diminuent

Le parc immobilier se transforme. Les villes sont les premières touchées.

DES QUATRE PIÈCES à 2500 francs, il y en a toujours eu. Le problème aujourd'hui, c'est qu'il n'a plus que ça. C'est ce que révèle une enquête publiée dans *La Vie économique* du mois de janvier sur l'état du parc de logements vacants en 2000.

En été 2000, le nombre de logements vacants se montait à 52800 pour toute la Suisse, contre 64000 en 1998. Cette baisse touche presque toutes les catégories de logements, exceptées les maisons individuelles qui accusent une hausse de 5%. De plus, près des deux tiers de résidents habitent dans des régions où le taux de logements vacants se situe en dessous de 1,5%.

Les principaux reculs de logements vacants ont été enregistrés dans les cantons de Genève, Obwald, Nidwald et Zoug, Zurich et Vaud. A l'inverse, on trouve encore des appartements vides sans trop de problèmes, pour autant que l'on soit d'accord d'habiter dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Schaffhouse, de Glaris ou de Neuchâtel.

C'est sans doute à Genève que le renversement de situation est le plus frappant. Le taux de logements vacants qui s'affichait à 1,61% en 1998 encore, chute à 0,86 en été 2000. Le phénomène s'explique essentiellement par les récentes évolutions économiques et démographiques. Le chômage régresse et la reprise relance la consommation. De plus, le nombre moyen d'habitants a légèrement progressé par rapport à 1998.

Disparités

L'étude souligne aussi les disparités de situation selon l'endroit où l'on habite. Actuellement près de deux millions de personnes, soit près de 30% de la population, vivent dans des régions où le taux de logements inoccupés est inférieur à 1% – un taux que l'on considère comme insuffisant pour assurer un bon fonctionnement du marché. Ces cantons détiennent 13% seulement de l'ensemble des logements vacants en Suisse.

La concentration de logements vides dans les régions économiquement défavorisées explique le constat observé dans les cinq grandes agglomérations. Seule Bâle annonce un taux de logements vacants de 1%; les quatre autres

se situent parfois bien en dessous, en particulier Genève et Lausanne qui restent les communes les plus frappées par la diminution du parc immobilier vacant.

Grands et petits appartements

La répartition des logements inoccupés selon leur taille n'a pas bougé. 55% des appartements vides sont des appartements de trois et quatre pièces. Un tiers de l'offre est composé des une ou deux pièces et près de 10% par des appartements de cinq pièces et plus. Même si la diminution a été forte pour tous les logements à disposition, on observe néanmoins un net recul des appartements inoccupés de une ou deux pièces. Ce n'est pas que la demande a crû mais plutôt que le secteur du bâtiment, qui avait fortement investi dans ce segment de marché en a ralenti la progression (les «une pièce» comptaient pour un dixième des nouvelles constructions dans les années septante). Les appartements de trois et

quatre pièces représentent plus de la moitié de l'actuel parc immobilier. Il est donc normal qu'ils correspondent au pourcentage le plus élevé de logements inoccupés. Leur nombre a pourtant diminué: on en a moins construit car les personnes en quête de logement rêvent d'appartements plus spacieux. Enfin, la baisse du taux de logements vacants de cinq ou six pièces est faible. Etonnant quand on pense que c'est dans ce segment du marché que la demande est la plus forte. C'est que les grands appartements ne représentent qu'un dixième du parc de logements inoccupés. De plus, les responsables de l'immobilier ont compris que la demande était forte et augmenté considérablement l'offre.

Les résultats de l'enquête sur les logements vacants ne concluent pas à une crise du parc immobilier. En moyenne, l'offre serait suffisante. Cependant, des phénomènes de pénurie se développent selon les régions, ce qui risque de rendre difficile la vie des familles modestes et de classe moyenne. gs

Taux de logements vacants 1998/2000

Canton	Taux de logements vacants en %		Variation en %
	1999	2000	
Zurich	0,97	0,71	-0,26
Berne	1,46	1,42	-0,4
Lucerne	1,46	1,42	-0,04
Uri	1,72	1,77	0,05
Schwyz	1,69	1,41	-0,28
Obwald	1,45	0,96	-0,49
Nidwald	1,03	0,68	-0,35
Glaris	2,97	3,40	0,43
Zoug	0,47	0,31	-0,16
Fribourg	2,20	1,82	-0,38
Soleure	2,76	2,77	0,01
Bâle-ville	1,54	1,31	-0,23
Bâle-campagne	0,58	0,59	0,01
Schaffhouse	2,62	3,19	0,57
Appenzell Rh.-Ext.	1,62	1,92	0,30
Appenzell Rh.-Int.	1,74	2,17	0,43
Saint-Gall	2,48	2,44	-0,44
Grisons	1,32	1,11	-0,21
Argovie	2,20	2,13	-0,07
Thurgovie	3,22	3,00	-0,22
Tessin	1,32	1,31	0,01
Vaud	1,81	1,38	-0,43
Valais	2,31	2,05	-0,26
Neuchâtel	1,61	1,84	0,23
Genève	1,36	0,86	-0,50
Jura	2,21	2,14	-0,07
Suisse	1,66	1,49	-0,17

Les diffuseurs privés en liberté surveillée

La loi en consultation sur la radio et la télévision concentre le soutien de l'Etat et le produit de la redevance sur la seule SSR (lire dans le numéro précédent de DP, «Si la SSR n'existait pas, il faudrait l'inventer»). Les diffuseurs privés obtiennent une plus grande liberté pour se battre à armes égales avec la concurrence étrangère. Les petites radios et TV locales pourront demander des privilèges de diffusion. Elles devront, en échange, fournir des «prestations d'intérêt public».

LES RADIOS ET TÉLÉVISIONS étrangères pénètrent sans difficulté en Suisse. Il n'est pas normal que les diffuseurs suisses, qui subissent leur concurrence, soient handicapés par les contraintes helvétiques plus rigoureuses que leur impose la loi actuelle: une limitation de la publicité, le respect d'une concession qui régleme le contenu des programmes. La nouvelle loi en consultation propose d'aligner les limitations en matière de publicité sur la «Convention européenne sur la Télévision Transfrontière», moins contraignante que les normes suisses actuelles. Ce texte européen régleme pourtant de manière détaillée la durée de la pub (pas plus de 15% de la transmission), l'interruption des émissions, la «loyauté» des messages et le respect dû à la dignité des enfants. En outre, les privés n'auront plus à payer des redevances de concession calculées selon leurs recettes publicitaires.

Liberté et contrainte constitutionnelles

Les privés obtiennent également une plus grande liberté dans l'élaboration de leurs programmes. Ils ne seront plus soumis aux exigences d'une concession. On ne leur imposera plus, par exemple, une durée minimale pour les émissions d'information. Cette liberté ne permettra pas cependant de faire tout et n'importe quoi. Tous les médias électroniques devront respecter des règles de bonne conduite: respect de la dignité humaine, interdiction de l'incitation à la haine raciale, diligence journalistique. On reprend, ici également, les normes de la Convention européenne. Mais les contraintes vont plus loin. Dans un exercice de contorsion juridique, le projet reprend de la loi actuelle l'obligation de refléter «dans cer-

tains cas» la diversité des opinions comme le prévoit la Constitution fédérale. Elle impose aussi l'obligation «légère» de tenir compte de la production des créateurs suisses. Les diffuseurs privés suisses ont donc un peu moins de libertés que leurs concurrents étrangers.

L'aide aux locaux

Le projet supprime le versement d'une petite partie de la redevance – douze millions – aux radios et télévisions locales. Une exception est faite pour les programmes multilingues. C'est la révolte chez les diffuseurs locaux qui se battront contre cette proposition mortelle. Mais pour être équitable, il faut relever d'autres mesures qui leur sont favorables:

- La SSR aura l'interdiction de diffuser des programmes locaux. C'est l'élimination d'une dangereuse concurrence.
- La SSR devra renoncer au «sponsoring», ce qui donne aux locaux la possibilité de récupérer le parrainage des *garden centers* et autres commerçants régionaux.
- L'accès aux fréquences OUC pourra être gratuit et leur sera réservé en priorité.
- La loi pourra imposer aux propriétaires de réseaux câblés la diffusion gratuite des programmes locaux, en priorité par rapport à d'autres programmes étrangers économiquement plus attrayants.

Ces privilèges fédéraux ne seront pas accordés sans condition. Pour bénéficier d'un droit d'accès privilégié à la diffusion, les locaux devront garantir dans leur programme certaines prestations de service public, comme, par exemple, la diffusion d'émissions politiques d'intérêt local ou régional. On peut imaginer d'ailleurs, un soutien local aux médias locaux. Pour autant, bien sûr, que les radios ou les TV lo-

cales ne passent pas sous le contrôle politique des autorités cantonales ou communales. Ce serait d'ailleurs contraire à la Constitution fédérale qui garantit l'indépendance de la radio et de la télévision. at

Médias

SIX QUOTIDIENS de la campagne zurichoise, de Schaffhouse et de Thurgovie collaborent sur le plan de la publicité depuis le 1^{er} janvier. Le nom de l'entente: *Nordostschweiz*. Prélude à d'autres rapprochements, voire une fusion? Le tirage normal des six parutions se monte à 228297 exemplaires, la distribution se fait le mercredi et le jeudi à 459000 ménages.

IL Y A PLUS DE 340 parlementaires d'origine italienne dans vingt-sept pays. Parmi eux, René Forni, président de l'Assemblée nationale française et le vice-président de l'Uruguay. Environ deux cents personnes ont récemment siégé à Montecitorio pour la première conférence des parlementaires d'origine italienne dans le monde.

DANS UN ARTICLE sur la fin annoncée d'Adtranz à Oerlikon, Hans Berger, 57 ans, note que l'incertitude qui pèse sur l'avenir professionnel rend malade. Il y avait 240 ouvriers il y a un an, il en reste 160: les très jeunes qui savent qu'ils retrouveront sans peine du travail tout en profitant de la prime de fidélité accordée à ceux qui restent et les quinquagénaires. Hans Berger est depuis 35 ans dans l'entreprise. cjp

Les libertés indivisibles

A Davos, les manifestations anti-OMC sont interdites par les autorités.

LE FORUM ÉCONOMIQUE mondial ouvre ses portes à la fin du mois à Davos. Cette manifestation, qui a pris une ampleur croissante au fil des ans et dont l'écho médiatique est considérable, réunit des chefs d'entreprises et des décideurs politiques dans un rassemblement qui tient à la fois de la foire commerciale – on y tisse des liens d'affaires –, du séminaire de réflexion et de vacances d'hiver pour managers stressés.

Parce qu'il symbolise la globalisation économique en marche et ses effets négatifs, le Forum suscite depuis peu une contestation ouverte. Cette année, huit organisations actives dans la protection de l'environnement et le développement – dont Pro Natura et la Déclaration de Berne – organisent un contre-forum consacré aux règles internationales auxquelles devrait se soumettre l'économie en matière écologique et sociale. D'autres organisations acceptent l'invitation du Forum à participer à ses débats. Qu'elle soit interne ou parallèle au forum officiel, la contestation se développe et contribue à interroger une évolution économique à plusieurs égards critiquables.

Cette contestation commence d'ailleurs à porter des fruits puisque le Forum économique mondial, auparavant lanceur de thèmes nouveaux, en est de plus en plus réduit à mettre à son ordre du jour des sujets déjà débattus par les ONG.

Depuis une année ou deux, la contestation prend aussi la forme d'une manifestation dans les rues de la station grisonne. Interdite par les autorités communales, elle aura pourtant lieu. La coordination anti-OMC, organisatrice de la manifestation, proteste à juste titre contre cette interdiction. Dans une société démocratique, la liberté d'expression passe aussi par celle de défilé sur le domaine public pour affirmer ses convictions. Une liberté d'autant plus nécessaire que les partisans d'un libre-échange sans limites disposent eux de moyens considérables pour convaincre. Pourtant ce déséquilibre des moyens ne justifie pas l'objectif déclaré de la coordination d'empêcher la tenue du Forum de Davos (<http://www.under.ch>). Les libertés sont indivisibles; on ne peut les revendiquer pour soi-même et les refuser à autrui. *jd*

LUTTE CONTRE LES CARTELS

Les « libéraux » pris en défaut

LE PROPOS DEVIENT lassant à force de répétition. Pourtant il faut une fois encore taper sur le même clou: les apôtres du libéralisme économique qui prêchent sans relâche en faveur de la libéralisation des marchés et prônent les privatisations pour stimuler la concurrence n'apprécient guère cette dernière dès lors qu'ils y sont soumis. L'opposition à la révision de la Loi fédérale sur les cartels en apporte une preuve supplémentaire.

Le scandale du cartel des vitamines, découvert en 1999, et dans lequel étaient impliquées des entreprises pharmaceutiques bâloises, a incité le Parlement à demander une révision de la législation, promptement préparée par le Conseil fédéral. A l'avenir, la commission des cartels verrait son effectif réduit et ne réunirait plus que des membres indépendants des intérêts économiques. Elle devrait infliger

sans avertissement préalable des pénalités substantielles aux contrevenants. Elle pourrait également renoncer à des sanctions contre les entreprises ayant contribué à mettre à jour des agissements cartellaires auxquelles elles auraient participé. Ce durcissement ne constituerait qu'un alignement sur la politique anti-cartellaire des Etats-Unis et de nombreux Etats européens. La révision constitue une adaptation indispensable des instruments étatiques dans un contexte de globalisation de l'économie et de fusions qui conduisent à des positions dominantes.

Mais ce projet déplaît aussi bien à «Economiesuisse» qu'à l'USAM. Même l'USS le trouve «prématuré et mal ficelé». Les députés sauront-ils défendre l'intérêt général, en l'occurrence un Etat fort capable de faire respecter un minimum de règles dans la jungle de l'économie mondialisée? *jd*

L'autogoal des sceptiques

Sur l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, les tergiversations n'ont que trop duré. L'initiative, présentée au peuple le 4 mars, permet de faire avancer le dossier.

UN SONDAGE D'OPINION favorable ne signifie pas sans autre un succès lors de la votation populaire, même lorsque les deux événements sont proches dans le temps. Il n'en reste pas moins que l'initiative «Oui à l'Europe» a fait une entrée fracassante dans la campagne. Sa cote de popularité actuelle dépasse les espoirs les plus fous de ses auteurs. A ces derniers et à tous les partisans convaincus de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne de soigner cet avantage d'ici le 4 mars prochain.

Le débat parlementaire a révélé que nombre de députés, sous couvert de prudence et de respect de la volonté populaire – «le peuple n'est pas prêt», «d'abord expérimenter les accords bilatéraux» – ne veulent rien entendre d'une adhésion. Au point qu'une majorité du Conseil des Etats a même refusé de soutenir l'objectif stratégique du Conseil fédéral. Dans ces conditions, il est bon que s'ouvre un débat

et que citoyennes et citoyens puissent donner leur avis. Certes l'initiative ne nous invite pas formellement à nous déterminer sur l'adhésion. Elle ne demande que l'ouverture rapide de négociations; la détermination viendra plus tard, au vu des résultats obtenus. Dans un premier temps, DP a jugé avec quelque scepticisme cette manière d'interférer dans la sphère de compétence du Conseil fédéral. Mais aujourd'hui le temps n'est plus au formalisme et c'est bien sur la volonté d'adhérer que nous nous prononceons. Car sur ce dossier européen, les tergiversations n'ont que trop duré. Aux professions de foi déclamées en congrès par les radicaux et les démocrates-chrétiens ont succédé les dérobades. Il est toujours trop tôt pour faire le premier pas et la demande d'adhésion déposée voilà bientôt dix ans en devient ridicule. Comme apparaît insupportable l'argument récurrent, servi encore récemment par Franz Steineg-

ger, le président des radicaux suisses, selon lequel il ne faut à aucun prix réveiller le dragon Blocher.

Contre le terrorisme du silence

La formation de l'opinion ne se nourrit pas de silences prudents, de l'attente interminable du moment favorable et de circonspection qui sert de cache-sexe au refus. Elle ne peut se faire que par le débat et les instruments de démocratie directe offrent précisément cette occasion de débat.

Mieux, ils l'imposent. L'initiative «Oui à l'Europe» a le mérite de contrer enfin ce terrorisme du silence qualifié qui table sur l'évolution «naturelle» des esprits. En démocratie, c'est la délibération qui permet de surmonter les préjugés et de se faire un jugement. La meilleure manière de créer le mouvement, c'est encore de marcher. *jd*

ADHÉSION À L'ONU

Deiss a perdu son bâton de pèlerin

LA MAJORITÉ DU peuple suffit-elle pour adhérer à l'ONU, ou faut-il également réunir une majorité des cantons? La question n'est pas sans importance, car l'expérience montre que les petits cantons sont plus défavorables à l'ouverture. Pour ce type de votation, en effet, on estime qu'à moins de 57% de voix en faveur du oui, il est illusoire d'espérer obtenir la majorité des cantons.

Juridiquement, l'article 141 de la Constitution précise qu'une majorité simple suffit. La procédure normale consiste à faire adopter par les Chambres un arrêté fédéral, que l'on soumettrait vraisemblablement au référendum obligatoire à majorité simple.

Or le Conseil fédéral vient de décider d'apporter son soutien formel à l'initiative populaire fédérale pour l'adhésion à l'ONU. Il propose aux Chambres de recommander le oui. Le hic, c'est

qu'en choisissant la voie de l'initiative populaire plutôt que la procédure ordinaire par arrêté fédéral, le Conseil fédéral rend nécessaire l'obtention de la double majorité. Cela va encourager les adversaires à mener une campagne concentrée dans les douze plus petits cantons, afin d'obtenir une minorité de blocage. Pareille entreprise n'étant pas d'emblée vouée à l'échec, on n'ose imaginer les conséquences d'un refus de l'adhésion à l'ONU sur l'image de la Suisse dans le monde. Joseph Deiss semble tendre les verges pour se faire battre.

Torpiller l'adhésion?

Le Conseil fédéral aurait assurément obtenu le retrait de l'initiative en échange d'un arrêté fédéral sur l'adhésion à l'ONU. Son choix est donc absolument incompréhensible sur le plan stratégique. Aurait-il voulu torpiller

l'adhésion à l'ONU qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

On notera au passage que le Conseil fédéral se contredit totalement sur le plan de la doctrine: n'a-t-il pas préconisé le rejet de l'initiative «Oui à l'Europe» en affirmant qu'elle empiétait sur sa compétence soi-disant exclusive en matière de politique étrangère? Le même argument aurait dû le pousser à choisir la voie de l'arrêté fédéral simple.

Il reste à espérer que le Parlement corrigera le tir en proposant un arrêté fédéral, permettant ainsi aux initiants de retirer leur texte. En effet, rien n'impose le masochisme en politique; jusqu'à preuve du contraire, le remplacement de l'initiative populaire par un arrêté fédéral n'est absolument pas antidémocratique. *rn*

Lire également sur ce sujet, DP 1360 du 8 octobre 1998.

Passer les dépenses publiques au scanner

En comparant les dépenses de l'Etat avec les objectifs atteints, on parvient à des résultats étonnants.

Exemple africain avec les programmes de lutte contre la mortalité infantile et les projets d'alphabétisation.

SOUS LA PRESSION des donateurs, les gouvernements des pays en développement s'adonnent à des exercices intéressants et que nous pourrions mettre à profit chez nous. Ainsi de la revue des dépenses publiques qui consiste à comparer les dépenses de l'Etat, les résultats escomptés et les objectifs visés par le gouvernement.

Au cours d'un de ces exercices, le Ministère de la santé d'un pays africain a fait une découverte étonnante. Moins le nombre de médecins et de centres de santé est élevé, moins les enfants en bas âge meurent. A croire que les médecins tuent les enfants.

Pourquoi les enfants tombent-ils malades?

La diminution de la mortalité infantile représentait l'objectif prioritaire du plan de la législature. Et en bonne logique, on a pensé qu'il fallait augmenter le nombre de médecins par habitant et le nombre de centres de santé, hôpitaux de province et dispensaires de campagne. Malheureusement, le budget n'a pas suivi le plan, c'est-à-dire que les objectifs gouvernementaux ne se sont pas traduits en dépenses budgétaires. L'oubli n'était pas si grave puisque finalement beaucoup moins d'enfants sont morts.

La question que se posent maintenant les fonctionnaires du Ministère de la santé est de savoir pourquoi le taux de mortalité infantile a baissé? En bons élèves des grandes écoles occidentales ou occidentalisées, les fonctionnaires ont pensé que les enfants mouraient de maladie et que moins les médecins étaient nombreux, plus élevée était la mortalité infantile. Alors qu'ils devaient se demander – et c'est ce qu'ils recherchent maintenant – pourquoi les enfants tombent malades? Est-ce à cause de la mauvaise qualité de l'eau, du manque d'éducation des mères ou d'un autre facteur. Si donc ce pays veut diminuer la mortalité infantile, c'est sur ces facteurs qu'il devra centrer son action.

Ecole à mi-temps

Autre exemple, celui du Ministère de l'éducation de ce même pays. Il a lui

aussi découvert un illogisme apparent: lorsque le temps passé à l'école par les élèves diminue, le taux d'alphabétisation augmente. Dans ce cas-là, la réponse a été rapidement trouvée. A court d'argent, des autorités régionales avaient décidé de dédoubler les classes sans pour autant engager de nouveaux enseignants. Une partie des enfants fréquentaient donc l'école le matin alors que les autres y allaient seulement l'après-midi, une méthode pratiquée autrefois en Suisse également en période de pénuries humaine et financière. Voyant qu'il était possible d'aller à l'école à mi-temps, les parents se sont dépêchés d'y envoyer leurs filles. Pendant l'autre moitié de la journée, ces dernières peuvent ainsi aider à la maison, dans les champs ou au marché.

Les moyens d'arriver au but ne sont pas toujours évidents et il convient d'abord, pour autant qu'on vise l'efficacité, de bien connaître les relations de cause à effet avant de développer une action. Savons-nous vraiment en Suisse ce qui déclenche la pauvreté et comment y remédier durablement?

Lala Gagnebin

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Jeanlouis Cornuz

Lala Gagnebin

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Anne Rivier, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie Ruckstuhl SA,

Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

Le tabac pousse au bord du Léman

La direction de Philip Morris s'installe à Lausanne. L'opération leur permet une plus grande liberté d'action.

UNE BONNE NOUVELLE pour le rayonnement de la région lausannoise et une moins bonne pour la morale dans les affaires: Philip Morris va délocaliser sa direction internationale de l'État de New-York vers Lausanne qui abrite déjà le siège européen. Rappelons que la société américaine, avec ses 80 milliards de dollars de chiffre d'affaires est plus grosse que Nestlé qui atteint les 55 milliards, ce qui en fait la plus grande entreprise mondiale de transformation de produits agricoles.

Philip Morris est en ce moment sous le coup d'une plainte déposée au nom de l'exécutif communautaire par la commissaire au budget, Michaela Schreyer. Avec Reynolds, autre cigarettier, Philip Morris est accusé d'être complice d'une opération de contrebande dans les pays de l'UE. Selon le bureau de lutte contre les fraudes de

l'Union européenne, l'ampleur de la contrebande vers l'Espagne, l'Allemagne ou l'Italie, plus de 10% du marché, sous-entend une complicité active des fabricants.

Quand la cigarette est remplacée par Stimorol

En août 2000, Thomas Zeltner, patron de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique), a publié les résultats d'une enquête, à la demande de l'OMS, qui met en évidence les actions conduites par les entreprises du tabac pour contrer les campagnes d'information sur les dangers de la cigarette. Le rapport parle de désinformation, d'infiltration, de tentatives de contrôler les recherches scientifiques. Philip Morris ne nie pas ses pratiques, mais considère qu'elles sont anciennes et qu'elles

ont disparu.

La Suisse est une centrale importante pour les cigarettiers, un endroit clé avec une législation anti-tabac limitée et une grande liberté d'action. Ce n'est bien sûr pas un hasard si un autre grand du secteur, BAT (British American Tobacco), a aussi établi son centre d'opérations internationales au bord du Léman. Bien sûr les patrons de Philip Morris ne sont pas des idiots. L'entreprise se diversifie depuis longtemps dans l'alimentaire à travers les achats de Jacobs, Kraft, puis Nabisco et la part du tabac ne cesse de diminuer. D'ailleurs Suchard et Stimorol font partie de l'empire Philip Morris. Ainsi lorsque vous sortez un Toblerone de votre Rucksack lors de votre promenade dominicale sur l'Alpe, vous contribuez à payer les avocats qui luttent pour le maintien du tabagisme. Y'a plus de justice!

js

LANGUE

La sainte porte a été refermée

UNE PORTE D'ACCÈS à la basilique de Saint-Pierre à Rome n'est ouverte qu'à l'occasion des grands jubilé de l'Eglise. En raison de la solennité de l'événement, cette porte est dite sainte. Le Pape l'a refermée, l'année exceptionnelle du millénaire étant terminée. Donc le Saint-Père a fermé la sainte porte. Du moins est-ce en ces termes que les médias ont rendu compte de la cérémonie. L'information méritait d'être relatée puisqu'elle concerne de nombreux fidèles et intéresse des curieux. Mais doit-elle être rapportée avec le vocabulaire même de ceux qui ont créé l'événement ou avec la neutralité sémantique d'un observateur?

La langue est l'objet d'un travail intense parce que les inventeurs verbaux ou les modes ou les avancées de la science l'obligent à se renouveler ou à s'épurer. C'est l'aspect poétique (au sens fort du terme) du sujet. Mais la langue est aussi le lieu de luttes de pouvoir, de lobbies, d'infiltrations

extérieures. La publicité et la politique des marques ont rendu omniprésent, obsédant cet affrontement. Les autorités politiques, religieuses sont-elles aussi à l'œuvre, à des fins de propagande ou de prestige.

Les partis du centre-droit en Suisse sont couramment appelés «nationaux» ou «gouvernementaux», comme s'ils avaient le monopole de la représentation de la nation ou du gouvernement. Les socialistes parlent de la majorité «bourgeoise», même si les analyses des politologues montrent que le recrutement de leur électorat est socialement aussi bourgeois que celui de la droite. Le positionnement «gauche» et «droite» fait l'objet, à gauche surtout, de luttes vives car il dégage des rentes de situation confortables; elles sont obtenues lorsque les prises de position sont jugées non pour elles-mêmes, mais en fonction du label du parti, ou du leader qui les défend, réputé à gauche ou plus à gauche.

Résister aux prises de pouvoir ver-

bales est une discipline nécessaire, et même une hygiène. Parfois les états de fait n'autorisent pas la correction. Il n'était pas possible de parler de la RDA en précisant, chaque fois, la République prétendument démocratique allemande de la même manière que les révolutionnaires français qualifiaient de «ci-devant» tout titre de noblesse. Mais il est possible de parler de la reine d'Angleterre, sans l'affubler chaque fois comme d'un chapeau, du titre de Sa Majesté. La majorité des philosophes parlent de Thomas d'Aquin, en confrère ès philosophie, laissant à l'Eglise la qualification de saint.

Lorsqu'il n'est pas engagé, partie prenante, partisan, le narrateur doit veiller à ne pas relayer ceux qui s'efforcent de marquer par le verbe leur prise de pouvoir, qui tentent d'obtenir par les mots une sorte d'allégeance.

Donc le Pape a fermé la porte de la basilique Saint-Pierre qui n'est ouverte qu'à l'occasion des grands jubilé de l'Eglise.

ag

Aimez-vous les séries policières?

LES SÉRIES POLICIÈRES à la télévision me paraissent fort intéressantes. Soit en allemand *Derrick*, *Der Alte*, *Ein Fall für zwei*. En français: *Navarro* et *Julie Lescaut*, contentons-nous de ces deux-là.

Première remarque. Tant *Derrick* que *Le Commissaire Kress* (pour lequel j'ai un faible, parce qu'il ressemble à mon vieux maître Charles Gilliard, dit «le Sec», directeur du Gymnase de la Cité, puis professeur d'histoire à l'Université) sont des policiers de bonne compagnie, très corrects, ne recourant jamais à la violence. Le Commissaire Kress a plusieurs inspecteurs sous ses ordres, dont un Noir, très «smart», fruit des amours, sans doute, d'un GI et d'une jeune Allemande, qu'on sent parfaitement assimilé et qui donne comme ses camarades une idée très favorable de la police.

De ce point de vue, si Navarro et Julie Lescaut donnent eux aussi une idée favorable de la police, il n'en va pas de même de leurs adjoints – leurs «mulets» dans le cas de Navarro, qui sont gens à problèmes (sexuels), l'un attaché à sa mère de manière infantile

et ne parvenant pas à se trouver une petite amie; l'autre passant son temps à sauter toutes les femmes qu'il rencontre; le troisième, un Noir, fort sympathique lui aussi, mais présenté comme un grand enfant, susceptible du meilleur comme du pire. Quant à son supérieur hiérarchique, c'est un imbécile dont il n'y a rien à dire, sinon qu'il est l'amant de la femme du préfet...

Il en va de même des adjoints de Julie Lescaut laquelle consacre une bonne partie de son temps à apaiser leurs conflits sentimentaux. Là encore, un Noir, très sympathique, mais lui aussi enfantin. Ajoutons que tant Navarro que Julie Lescaut sont divorcés et ont respectivement une et deux filles, qui leur causent pas mal de joie et de souci.

Deuxième remarque. Si au niveau des policiers, la sexualité joue un grand rôle, tant dans Navarro que dans Julie Lescaut, il n'en va pas de même dans *Derrick* ou dans *Der Alte*. Ces derniers semblent des célibataires endurcis, sans «aventures» ni maîtresses.

Troisième remarque. Jamais, dans

Der Alte, *Ein Fall für zwei* ou *Derrick*, la société n'est mise en cause. *Ein Fall für zwei* propose, il est vrai, un avocat dont la spécificité est de prouver avec l'aide d'un détective privé que celui qu'on suspectait est innocent, et de découvrir le vrai coupable... Mais le juge d'instruction ou le policier reconnaît son erreur avec la meilleure grâce du monde et félicite l'avocat pour son travail!

Au contraire, dans Navarro comme dans Julie Lescaut, on découvre le plus souvent qu'il y a un ou plusieurs policiers ripoux; un haut fonctionnaire de la police ou de la justice qui joue double jeu; un cadre supérieur d'une grande entreprise qui est le coupable, ou qui a commandité le crime. Si bien que systématiquement, le discrédit est jeté sur la police, sur la justice, sur la société française toute entière!

Faut-il conclure qu'une telle vue est le reflet hélas exact de la réalité? Ou alors que les responsables de la TV française se font un plaisir de scier la branche sur laquelle ils sont assis?

Jeanlouis Cornuz

NOTE DE LECTURE

Chine, trois fois muette

JEAN FRANÇOIS BILLETER a la réputation non contestée d'être un des meilleurs connaisseurs de la Chine, de son histoire et de sa culture. Celui qui ouvre le petit opuscule, publié aux Editions Allia¹, en lecteur désireux de progresser en sinologie, sera non pas déçu, mais renvoyé à sa propre histoire contemporaine. Car la question première pour Billeter, ce n'est pas comment mieux connaître la Chine, mais y a-t-il un autre modèle, une autre civilisation possible que celle de rationalité économique qui, dès l'Europe de la Renaissance, s'est étendue au monde entier par réaction en chaîne? A cette interrogation, Jean François Billeter donne une réponse pessimiste mais non résignée. Il ne souhaite pas que l'on s'accroche au culturalisme, à la recherche de cette identité qui rend superficiellement différenciées les cultures sur fond de rationalisme

économique dominant. Il lui faut donc expliquer pourquoi la Chine n'est pas une alternative, rappeler les catastrophes des révolutions maoïstes et le coût humain du Grand Bond, des Cent Fleurs et de la révolution culturelle. Et aujourd'hui, où la modernisation est moins brutale, les ravages de la corruption, de la bureaucratie, de la destruction des structures familiales ou de l'environnement urbain.

Mais la question de l'originalité constitutive d'un peuple et, en l'occurrence, celle du peuple chinois n'est pas éludée pour autant. Dans un pénétrant essai complémentaire sur la nature du pouvoir politique chinois, Billeter fait remonter à la dynastie des Tcheou l'organisation d'un pouvoir ritualisé, hiérarchisé, immanent au social. Le pouvoir impérial «n'a jamais été limité dans son principe – ni par un contre-pouvoir, ni par le droit, ni par une

transcendance éthique ou religieuse qui fût indépendante de lui, et qui pût être invoquée contre lui». Le Parti communiste chinois et sa nomenklatura se sont coulés dans ce moule impérial et aristocratique hérité de l'histoire. La révolution serait en Chine de débattre non seulement des questions d'actualité, mais aussi de l'histoire (au lieu de vanter un passé millénaire mythifié). Mais ce débat pour l'instant ne peut avoir lieu et voilà pourquoi la Chine est muette. ag

¹Jean François Billeter, *Chine trois fois muette. Essai sur l'histoire contemporaine et la Chine*, suivi de *Bref essai sur l'histoire chinoise d'après Spinoza*, Editions Allia, Paris, 2000.

Nous recommandons à nos lecteurs l'excellent et original catalogue des éditions Allia, 16 rue Charlemagne Paris IV (F-75004 Paris), E-mail: edalia@claranet.fr